

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU  
المفقودون DISPARU  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

SOS Disparus

# Revue de Presse

MAI 2023

## Table des matières

Lematindalgerie.com 01/05/2023.....	1
Célébration du 1 <sup>er</sup> mai : les syndicats autonomes brisent le mur de la peur .....	1
El Watan-dz.com 06/05/2023 .....	2
Journée mondiale de la liberté de la presse : Tebboune disposé à accorder tous les moyens aux médias .....	2
Laradiodessansvoix.org 08/05/2023.....	4
Khaled Drareni interdit de quitter le territoire national .....	4
Algeria-watch.org 08/05/2023 .....	6
Les détenus d'opinion Wissam Sifouane et Attef Mohand Said condamnés pour « terrorisme »... ...	6
Lavantgarde-algerie.com 12/05/2023.....	7
Walid Nekkiche poursuivi pour offense au Président de la République .....	7
Lavantgarde-algerie.com 12/05/2023.....	8
La détenue d'opinion, Kamira Nait Sid, jugée en appel les 4 et 9 juillet prochains .....	8
Inter-lignes.com 13/05/2023 .....	9
Le parlement européen adopte une résolution sur la liberté de la presse en Algérie .....	9
Algeria-Watch.com 21/05/2023 .....	11
Les procès en appel de Ihsane El Kadi reporté .....	11
Lematindalgerie.com .....	12
Arrestations et condamnations en cascade en Algérie .....	12
Lemonde.fr 26/05/2023 .....	14
En Algérie, Karim Tabbou, figure du Hirak, de nouveau ciblé par la justice .....	14
Algeria-Watch.org 28/05/2023 .....	16
Projets de loi sur l'audiovisuel et sur la presse : Les amendements introduits par la commission spécialisée de l'APN.....	16
Lematindalgerie.com 29/05/2023.....	18
Le détenu d'opinion Jalil Bouamer violenté, selon sa famille .....	18
Laradiodessansvoix.org 30/05/2023.....	19
D'éminentes personnalités écrivent au Président Tebboune pour libérer le journaliste Ihsane El Kadi .....	19

## Célébration du 1<sup>er</sup> mai : les syndicats autonomes brisent le mur de la peur

**La célébration de la fête internationale des travailleurs, ce 1e mai 2023, a donné lieu à un grand rassemblement de citoyens et de travailleurs qui ont répondu à l'appel des syndicats autonomes. Ces citoyens ont, ce faisant, brisé le mur de la peur imposé par le pouvoir qui a instauré un véritable embargo sur les libertés publiques, empêchant tout expression politique ou syndicale autonomes.**

L'esplanade mitoyenne au lycée El Idrissi donnant sur la place du 1e mai était noire de monde. Des représentants des syndicats autonome et de partis politiques ou de simples citoyens ont pris part au rassemblement qui s'est transformé en un moment de ferveur contestataire et de dénonciation de la répression que les tenants de la « Nouvelle Algérie » font subir aux Algériens.

Sur des affichettes ou de vive voix, les présents ont scandé des slogans qui expriment l'aspiration des citoyens à la liberté.

« Djazair hourra democracia! », « Houria naqabia Aadala idjtimia (Liberté syndicale, justice sociale)! », « Gouvernement et parlement légués contre les travailleurs! », ont été les principaux slogans portés par des centaines de voix qui dénonçaient le recul des libertés syndicales et politiques dans le pays.

Pour le RCD dont des membres de la direction nationale ont pris part au rassemblement, sa présence est une manière d'exprimer son soutien « aux revendications légitimes des syndicats autonomes pour la protection des libertés syndicales et les droits des travailleurs totalement reniés et remis en cause par la nouvelle loi syndicale votée par les deux chambres du parlement ».

Dans une déclaration rendue publique à l'issue de sa participation au rassemblement, le parti de Atmane Mazouz estime que « l'appel des syndicats autonomes pour un rassemblement le premier mai contre la confiscation des libertés va dans le sens de la construction d'une Algérie tournée vers ces valeurs d'émancipation et de progrès. Défendre le pays contre le péril intégriste et les risques géopolitiques implique aussi de laisser s'exprimer celles et ceux qui refusent de se soumettre à la double tutelle policière et religieuse imposée au peuple depuis des décennies par un pouvoir politique plus enclin aux compromissions pour sa pérennité qu'à un nécessaire compromis social qui doit être trouvé et défendu par tous ».

**Samia Nait Iqbal**

## Journée mondiale de la liberté de la presse : Tebboune disposé à accorder tous les moyens aux médias

**Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a donné son entrevue périodique aux représentants des médias nationaux, et ce, en marge de la cérémonie qu'il a présidée mercredi à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif Rahal (Alger).**

Lors de cette rencontre qui, selon l'APS, sera diffusée ultérieurement, le président Tebboune a affirmé sa disposition à « *mettre tous les moyens à la disposition des titres de presse nationaux sans exception* ». A l'occasion, il a mis en exergue la nécessité pour les journalistes de s'organiser dans le cadre d'organisations syndicales. Le chef de l'Etat a également relevé l'importance de « *faire preuve d'un haut sens de patriotisme dans la rédaction des articles et des critiques* », qui doivent, a-t-il fait observer, servir l'intérêt national.

Dans le même cadre, le président de la République a fustigé l'acharnement de certaines organisations non gouvernementales (ONG) qui ne cessent de critiquer l'Algérie et de la classer parmi les pays ne respectant pas les libertés. Affirmant qu'il s'agit d'« *allégations non fondées* », le chef de l'Etat a assuré que l'Algérie « *croit en ses enfants* ». Certaines ONG, à l'instar de Reporters sans frontières (RSF), publient des « *classements au gré de leurs dirigeants* », a-t-il souligné, affirmant que le « *seul classement à prendre en compte est celui de l'ONU et de ses institutions* ». La diversité des titres de presse disponibles en Algérie est comparable à celle qu'on retrouve dans les pays développés, a-t-il fait remarquer.

Durant la matinée de la même journée de mercredi, le président Tebboune avait présidé, au CIC Abdelatif Rahal (Alger), la cérémonie de célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai). Ont assisté à la cérémonie, le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, le Premier ministre, Aimene Benabderrahmane, le président de la Cour constitutionnelle, Omar Belhadj, le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général d'armée Said Chanegriha, des membres du gouvernement, de hauts cadres de l'Etat, des responsables d'établissement médiatiques, des journalistes, des membres du secteur de la Communication et les représentants de la presse étrangère accrédités en Algérie.

Parmi les invités figurait également le représentant de l'ONG Reporters sans frontières (RSF), Khaled Drareni, avec lequel le président Tebboune a eu un échange courtois. Dans une courte vidéo publiée sur son compte Twitter, Khaled Drareni a indiqué que le président de la République n'était pas opposé à la visite en Algérie du secrétaire général de RSF. Il a ajouté qu'il avait remis en main propre une lettre de son organisation au chef de l'Etat.

Il est à signaler que c'est la première fois que les autorités célèbrent la Journée mondiale de la liberté de la presse en présence de journalistes issus de tous les horizons. Au terme de la cérémonie, le président de la République a félicité les journalistes à l'occasion de leur Journée mondiale. Il a

également échangé avec eux sur les préoccupations concernant le secteur de l'Information en Algérie. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, a salué les différentes réformes en cours dans le secteur de la Communication et les efforts consentis par l'Etat pour le promouvoir, réaffirmant le soutien de l'Algérie aux luttes de tous les journalistes libres et de tous ceux épris de liberté dans le monde.

## Khaled Drareni interdit de quitter le territoire national



,

**Le représentant de « Reporters sans frontières », Khaled Drareni, a été empêché de rejoindre la capitale Espagnole, Madrid, aujourd’hui lundi, indique ce dernier.**

Dans un post publié sur Twitter, Khaled Drareni, représentant de RSF-Afrique du Nord, indique qu'il a été interdit de quitter le territoire national.

« *Une interdiction de sortie du territoire national (ISTN), m'empêche d'aller à Madrid ce 8 mai* », indique Khaled Drareni.

Ce dernier, devait se rendre à Madrid pour recevoir le prix « Anoche tuve un seno » de la liberté de la presse.

« Un prix qui m'a été décerné par l'organisation espagnole Committed optimists awards. », précise le représentant de l'ONG, Reporters sans frontières.

Khaled Drareni, évoque de ce fait que l'interdiction de sortie du territoire national (ISNT), prise à son encontre depuis Mars 2020, continue d'être appliquée aujourd'hui encore.

Or, la loi dispose qu'une ISTN a une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Pour rappel, Khaled Drareni, journaliste et militant a lui-même été arrêté le 7 mars 2020, lors d'une manifestation pacifique à Alger contre le pouvoir en place.

Il avait été condamné à 3 ans de prison pour avoir « *porté atteinte à l'intégrité du territoire national* », et pour avoir « *attaqué l'unité nationale* ».

A l'époque, la détention du journaliste avait suscité une vague de protestations de la part de la société civile, ce qui a mené à l'organisation de plusieurs sit-in devant le palais de la justice d'Alger pour protester contre sa détention.

Sa condamnation est confirmée en appel, bien que réduite à deux ans, en septembre 2020.

Il est libéré le 25 février 2021, et après cassation du jugement en mars, un nouveau procès est attendu.

Il est finalement condamné à 6 mois de prison avec sursis en mars 2022.

Khaled Drareni, a rencontré le président algérien Abdelmadjid Tebboune, en tant que représentant de RSF, pour lui transmettre une lettre où il demande la libération du journaliste emprisonné, Ihsane El Kadi, et la levée des scellés sur Radio M et Maghreb Emergent, comme l'avait lui-même confirmé.

C'était dans le cadre d'une cérémonie officielle organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Représentant de RSF-Afrique du Nord depuis le 28 avril 2022, il a estimé que son accueil par le président était « *une étape positive* » pour la liberté de la presse en Algérie.

Dans son rapport publié à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Reporters sans frontières a classé les pays du Maghreb parmi les plus bas au monde.

Le Maroc et la Libye ont été classées respectivement 144<sup>e</sup> et 149<sup>e</sup>, l'Algérie au 136<sup>e</sup> rang mondial, la Tunisie au 121<sup>e</sup> et la Mauritanie au 86<sup>e</sup> rang.

Le rapport a souligné que les médias indépendants étaient constamment sous pression, avec des journalistes régulièrement emprisonnés ou poursuivis.

## **La rédaction**

## [Les détenus d’opinion Wissam Sifouane et Attef Mohand Said condamnés pour « terrorisme »](#)

Les jeunes détenus d’opinion, Wissam Sifouane et Attef Mohand Said, ont été condamnés ce lundi par le tribunal criminel de Dar El Beida à Alger à la prison ferme pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Après seize mois de détention préventive, le procès de Wissam Sifouane, 25 ans, et de Attef Mohand Said, tous deux originaires de Bouira, s’est tenu, ce lundi 8 mai, au tribunal criminel de Dar El Beida, à Alger.

Le juge a prononcé une peine de trois ans de prison ferme contre Wissam Sifouane et de sept ans de prison ferme contre Mohand Said Attef pour « incitation à attroupement » et « terrorisme » en vertu de l’article de 87bis du code pénal. Selon nos informations, il s’agit d’ « appartenance au MAK », classée par le gouvernement algérien comme organisation terroriste depuis 2021. Le parquet avait requis quinze ans de prison ferme.

Selon le Comité national pour la libération des détenus d’opinion (CNLD), Wissam Sifouane a été arrêté le 12 janvier 2022 avec perquisition à son domicile familial par les services de la gendarmerie nationale de Bechlou dans la wilaya de Bouira. Le 17 janvier, le juge d’instruction du tribunal de la même wilaya l’a placée sous mandat de dépôt. Elle a été transférée dix mois plus tard de la prison de Bouira à celle de Koléa où elle était détenue jusqu’à son procès tenu ce lundi. Son dossier a été transféré au tribunal de criminel de Dar El Beida par la chambre d’accusation de près la cour d’Alger le 17 décembre 2022.

### **Radio M**

Walid Nekkiche poursuivi pour offense au Président de la République



L'ex-détenu d'opinion, Walid Nekkiche, comparaît le 22 mai prochain devant le tribunal correctionnel de Draâ El Mizan, dans la wilaya de Tizi Ouzou. Il est poursuivi pour «*offense au président de la République*», indique le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

L'affaire remonte au mois de février dernier. Walid Nekkiche a été convoqué par la brigade de lutte contre la cybercriminalité pour être interrogé sur des publications Facebook.

Une semaine plutôt, il était acquitté par la Cour d'Alger, après avoir passé 14 mois en détention préventive en 2020. Dans cette affaire qui a fait de lui, l'un des premiers détenus d'opinion du mouvement populaire, Walid Nekkiche a été condamné en première instance à «*six mois de prison ferme*».

**Karima Abed**

### La détenue d'opinion, Kamira Nait Sid, jugée en appel les 4 et 9 juillet prochains

Condamnée à la prison ferme dans deux affaires distinctes, la détenue d'opinion, Kamira Naït Sid, sera rejugée respectivement les 4 et 9 juillet prochains, indique Me Mustapha Bouchachi, membre du Collectif de défense des détenus d'opinion.

Co-présidente du Congrès mondial amazigh, la militante comparaîtra de nouveau, devant la Cour d'Alger. Cette dernière devra, en effet, réexaminer deux affaires pour lesquelles, la militante est accusée d'*«appartenance à une organisation terroriste»*.

Elle a été condamnée en première instance, par le tribunal criminel de Dar El Beïda, à «*cinq ans de prison ferme*» dans la première, et à «*deux ans de prison ferme*» dans la seconde.

Pour rappel, Kamira Naït Sid a été arrêtée le 24 août 2021, près de chez elle à Draâ Ben Khedda, dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Après trois jours en garde à vue, elle a été présentée devant le juge d'instruction près le tribunal de Draâ El Mizane qui ordonna sa mise en détention préventive.

Son arrestation à l'instar de celle de dizaines d'autres, s'inscrivait dans le cadre d'une vaste campagne répressive contre les militants kabyles.

### Karima Abed

## Le parlement européen adopte une résolution sur la liberté de la presse en Algérie

**Le parlement européen a adopté, ce jeudi 11 mai, à la majorité, une résolution sur « sur la liberté des médias et la liberté d'expression en Algérie, le cas du journaliste Ihsane El Kadi » .**

La résolution a été votée par 536 voix pour, 4 voix contre et 18 abstentions. Elle a été consacrée en partie au cas du journaliste Ihsane El kadi. A cet effet, le parlement européen réclame sa libération « immédiate et inconditionnelle » ainsi que les détenus inculpés « arbitrairement » pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. En revanche, même si le Parlement européen a fait référence au journaliste Mustapha Bendjama dans les « attendus » de cette résolution, néanmoins, son nom n'a pas été citée dans la liste des demandes formulées par le parlement européen à l'Algérie.

Il est également demandé aux autorités algériennes de s'engager « à respecter et à promouvoir les libertés fondamentales, en particulier la liberté des médias, consacrée à l'article 54 de la constitution algérienne, à autoriser de nouveau les médias qu'elles ont interdits et à mettre un terme aux arrestations et aux détentions d'activistes politiques, de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de syndicalistes ; témoigne sa solidarité aux citoyens algériens qui manifestent pacifiquement depuis 2019 ».

Autre demande formulée au gouvernement algérien concerne « la modification des dispositions du code pénal algérien, notamment les articles 95 bis et 196 bis, qui ont trait à la sécurité et qui sont utilisées pour criminaliser la liberté d'expression, ainsi que d'aligner les lois retreignant la liberté d'expression sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, en particulier sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que l'Algérie a ratifié. »

Les institutions de l'Union et les Etats membres sont invités, en vertu de l'article 5 de ladite résolution, « à aborder l'affaire El-Kadi avec les autorités algériennes et à condamner ouvertement la répression exercée contre la liberté des médias ; demande aux institutions de l'Union et aux Etats membres d'exhorter les autorités algériennes à garantir l'accès, sans regard injustifié, de visas et d'accréditations aux journalistes étrangers et de laisser ces derniers travailler librement ».

Les rédacteurs de la résolution poussent le bouchon plus loin en incitant les délégations de l'Union et les ambassades des Etats membres en Algérie à demander à « avoir accès aux journalistes emprisonnés et à pouvoir observer leurs procès ». Une demande qui peut s'apparenter à une ingérence dans les affaires internes du pays. Ce dernier point ne sera certainement pas du goût du gouvernement algérien.

Par ailleurs, l'Algérie occupe 136<sup>e</sup> place sur 180 dans le classement mondial de la liberté de la presse 2023 de Reporters sans frontières, alors qu'elle occupait le 146<sup>e</sup> en 2020.

Pour rappel, le journaliste Ihsane El Kadi a été condamné, le 2 avril 2023 à 5 années de prison dont deux avec sursis par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger). Outre la peine de prison, la justice a également décidé la dissolution de la société Interface Média, éditrice de Radio M et Maghreb Emergent, la confiscation des biens, et 10 millions de dinars d'amende ainsi qu'un million de DA de dédommagement à l'Autorité de régulation de l'audiovisuelle (ARAV).

Le journaliste Mustapha Bendjamaa a été arrêté le 8 février dans l'affaire de la militante Amira Bouraoui, qui a quitté illégalement le territoire national alors qu'elle faisait l'objet de la mesure ISTN. Il a été placé, le 19 février 2023, en détention provisoire par le pole pénal spécialisé de Constantine.

**Achour Nait Tahar**

### Les procès en appel de Ihsane El Kadi reporté

Le procès en appel du journaliste, Ihsane El kadi, directeur des deux médias, Radio M et Maghreb Emergent, a été reporté. Il est programmé dans 15 jours, soit le 4 juin prochain.

Le report du procès en appel fait suite à la demande des avocats de la défense du journaliste, condamné en première instance à une peine de 5 ans de prison, dont 3 ans ferme, assortie d'une forte amende.

Les avocats d'Ihsane El Kadi ont demandé, par la même occasion, une libération provisoire par le journaliste. Une demande qui a été rejetée par le juge.

Rappelons qu'Ihsane El Kadi a été arrêté dans la nuit du 23 au 24 décembre 2022, et placé sous mandat de dépôt le 29 janvier 2022, après quelques jours de garde à vue dans les locaux de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) à Alger.

Le journaliste est accusé d'un présumé « financement étranger de son entreprise », au titre de l'article 95 bis du code pénal.

**Maghreb Emergent**

## Arrestations et condamnations en cascade en Algérie

**L'Etat de droit attendra. L'arbitraire le plus aveugle sévit dans l'Algérie de Tebboune-Chanegriha. Salah Goudjil, du haut de ses 92 ans, peut toujours continuer à nier l'évidence : l'Etat policier est en place. Suivez ci-dessous le triste panorama des violations des libertés en Algérie.**

Ce début de semaine est émaillé de nouvelles arrestations de citoyens pour leurs opinions. Ahmed Djelid est un handicapé moteur. Il a été arrêté, le 21 mai. Il est maintenu en garde à vue dans l'attente de le transférer à Alger et de le présenter dans les prochains jours devant le procureur de la République.

A Annaba, c'est l'ex-détenu d'opinion, Jalil Bouamer, qui a été arrêté ce mardi 22 mai. Il ne fait décidément pas bon d'être un esprit libre.

A Jijel, l'activiste, Kheireddine Manaa, a été convoqué ce même jour par la brigade de la gendarmerie de Tahir.

Toujours dans le registre de l'arsenal répressif, plusieurs citoyens et activistes continuent à être visés par la mesure d'Interdiction de Sortie de territoire national (ISTN). Riad Boukrara de Béjaïa, Zakaria Boussaha d'Annaba et Adlane Beli de Jijel figurent parmi cette longue liste d'interdiction de quitter le territoire national.

L'ex-détenu d'opinion, Hocine Alloui, a été condamné aujourd'hui, le 21 mai 2023, par la section correctionnelle près du tribunal de Biskra à une année de prison, dont 06 mois ferme, et à 50 000 dinars d'amende. sans fondements juridiques motivant la mesure.

Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida a condamné à 18 mois de prison, dont 12 mois ferme, le détenu d'opinion, Lyes Abdelaali, de Laghouat. Il est poursuivi en criminel avec d'autres personnes, Rayane Réda Madani et Ibrahim Rouiched.

Il a été acquitté des accusations criminelles comme « l'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser des idées terroristes, l'adhésion et l'apologie des actes terroristes ». Le tribunal a en revanche retenu contre lui le délit de « publication et la diffusion des informations erronées ».

Il a été condamné à une année de prison ferme et il avait déjà purgé. Lyes Abdelaali a quitté donc la prison d'El Harrach lundi 22 mai.

Il faut souligner que le procès en appel du journaliste Ihsane El Kadi a été reporté ce lundi à début juin. La demande d'une liberté provisoire est rejetée. L'autre procès retentissant est celui d'Ali

Ghediri, ancien candidat à la présidentielle condamné à 6 ans de prison alors qu'il était à quelques jours de sa libération de la prison.

Outre ce lugubre tableau des violations ordinaires des libertés, près de 300 détenus d'opinion croupissent encore dans les prisons.

**L.M. avec le Cnld**

En Algérie, Karim Tabbou, figure du Hirak, de nouveau ciblé par la justice



**Emprisonné en 2020 pour « atteinte à l'intégrité nationale », l'opposant a été placé sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une nouvelle affaire.**

Nouvel épisode d'une longue série de poursuites en Algérie. Figure du Hirak, un mouvement populaire enclenché en 2019 pour faire barrage au cinquième mandat de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika (1999-2019), Karim Tabbou a été placé sous contrôle judiciaire, jeudi 25 mai, après deux nuits en garde à vue. Quatre accusations sont retenues contre lui, mais ses avocats n'ont pas plus de précisions. « *Notre client a été présenté seul et sans défense. Nous ignorons encore ce que contient son dossier* », a affirmé au *Monde* Toufik Belala, membre du collectif de défense.

Karim Tabbou, coordinateur du parti non agréé Union démocratique et sociale (UDS), a été arrêté par des agents en civil mardi à Dely Brahim, une commune de la wilaya d'Alger. « *Nous ignorons à quelle institution appartiennent [ceux qui l'ont interpellé]* », a alerté le jour même M<sup>e</sup> Belala. Plusieurs heures après son arrestation, Karim Tabbou a pu appeler ses proches et sa défense pour les informer de son placement en garde à vue. Prévenu par les avocats, le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Raïs a indiqué ne pas être au courant de l'affaire.

« *Plus de quarante-huit heures après l'arrestation de l'opposant politique Karim Tabbou, nous ne connaissons toujours pas qui l'a arrêté ni le tribunal compétent* » devant lequel il sera présenté, a alerté une nouvelle fois M<sup>e</sup> Belala sur Facebook : « *Par conséquent, nous considérons que son arrestation et sa mise en garde à vue sont contraires à la loi. [...] C'est un acte de motivation politique [...] Nous exigeons donc sa libération immédiate.* »

Après deux nuits en garde à vue, le quinquagénaire a finalement été présenté jeudi devant le tribunal de Koléa, à une trentaine de kilomètres à l'ouest d'Alger. Après sa présentation au procureur, il a

été déféré devant le juge d'instruction, qui a décidé de son placement sous contrôle judiciaire. Ses avocats n'ont eu vent de cette décision qu'après sa sortie du tribunal, après un appel téléphonique de leur client.

### **Une émission avec Moncef Marzouki**

Selon M<sup>e</sup> Belala, Karim Tabbou est poursuivi « *pour avoir participé à l'émission de la chaîne Al Magharibia, le 7 mai, auprès de l'ancien président tunisien Moncef Marzouki* ». Al Magharibia, qui diffuse de l'étranger, a été fondée par Oussama Madani, fils de feu Abassi Madani, qui fut président de l'ancien parti Front islamique du salut (FIS). Quant à Moncef Marzouki, il a présidé la Tunisie de 2011 à 2014 après la chute de Zine El-Abidine Ben Ali. Désormais opposant à l'actuel chef de l'Etat, Kaïs Saïed, il a tenu à plusieurs reprises des propos provocateurs envers l'Algérie et le président Abdelmadjid Tebboune, qu'il accuse d'ingérence dans les affaires tunisiennes.

Depuis le début du Hirak, Karim Tabbou a été plusieurs fois dans le viseur de la justice. En mars 2020, il avait été condamné à un an de prison (dont six mois ferme) pour « atteinte à l'intégrité nationale » en raison d'une vidéo publiée sur le compte Facebook de son parti, où il critiquait l'ingérence de l'armée dans les affaires politiques. La sentence avait été alourdie en appel deux jours avant sa libération, ce qui l'obligea à rester derrière les barreaux jusqu'en juillet 2020.

D'après le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), des dizaines de personnes en lien avec le Hirak ou la défense des libertés individuelles sont aujourd'hui incarcérées en Algérie.

### **Ténéré Majhoul**

## Projets de loi sur l'audiovisuel et sur la presse : Les amendements introduits par la commission spécialisée de l'APN

L'examen des projets de loi sur l'audiovisuel et sur la presse (écrite et électronique) commence au niveau de l'Assemblée populaire nationale (APN). La première étape a été achevée par la commission de la culture, de la communication et du tourisme, qui a finalisé son rapport préliminaire sur les deux projets.

Cette commission, ayant épluché les deux documents durant ces dernières semaines, a introduit une série d'amendements sur les deux textes, avant de les envoyer en plénière pour être débattus par les députés.

Concernant le texte relatif à la presse (écrite et électronique), la commission a amendé 14 articles, en réduisant l'expérience professionnelle nécessaire pour avoir le droit de créer un organe de presse de 15 à 10 ans. Précisant que ce «projet de loi est venu pour organiser le secteur de la presse écrite, qui a connu une anarchie ces dernières années, notamment avec la création de journaux inactifs et sans aucune influence». La commission a, notamment, pris en charge les doléances des responsables des journaux électroniques relatives à l'utilisation de la vidéo sur le site.

Le texte initial élaboré par l'Exécutif a dissocié la vidéo des supports électroniques. Avec cet amendement, la commission a corrigé une incohérence dans ce texte qui va à contre-courant de la pratique au niveau international.

En outre, le texte examiné interdit le contrôle par une seule personne physique ou morale de plus d'un organe de presse, comme il limite l'espace consacré à la publicité à seulement 1/3 (un tiers) des pages du journal écrit, tout en mettant la mention «publicité» sur le contenu concerné (publi-reportages ou annonces publicitaires).

Le projet de texte fixe également la durée nécessaire pour l'annulation de l'autorisation d'édition d'un organe de presse dans le cas où le bénéficiaire n'entame pas son activité (six mois). La commission propose aussi la fermeture définitive de la publication et sans préavis en cas d'atteinte à l'islam ou à l'unité nationale.

Pour l'audiovisuel, des amendements similaires ont été introduits, en plus de ceux exigeant la promotion de contenus algériens (60% des programmes) et des langues nationales et officielles (l'arabe et tamazight).

### **Autorités de régulation : les membres sont tous désignés**

Les deux projets de loi ont également consacré des chapitres à la création et l'organisation des autorités de régulation (celle régissant l'audiovisuel et l'Autorité de régulation de la presse écrite et électronique).

Le législateur a décidé que les membres des deux autorités (9 pour chacune) soient désignés par le président de la République parmi «les compétences». Ces membres, selon les deux textes, doivent

se consacrer exclusivement à leur mission et ne pas exercer d'autres fonctions durant la durée de leur mandat (5 ans). Leur fonction au sein de l'Autorité doit être également leur unique source de revenu.

Pour rappel, lors de la présentation des deux textes devant la commission, le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, a justifié la révision du cadre juridique et réglementaire du secteur de la communication et sa réorganisation par «l'adaptation aux défis auxquels fait face le secteur de l'information, dans le contexte des développements extraordinaires que connaissent les technologies de l'information et de la communication (TIC)».

**Madjid Makedhi**

Le détenu d'opinion Jalil Bouamer violenté, selon sa famille



**L'ex-détenu d'opinion, Jalil Bouamer, a été transféré à la prison de Bordj Bou Arréridj. Selon sa famille, il aurait été violenté et soumis à des dures épreuves, informe le Cnld.**

Sa famille demande également que Jalil soit assisté par le collectif des avocats de défense des détenus du Hirak.

L'ex-détenu d'opinion, Jalil Bouamer, a été présenté le 25 mai devant le procureur près le tribunal d'Annaba puis devant le juge d'instruction près de ce même tribunal. Il a été arrêté le 22 mai à Annaba.

Tous les jours, de nouvelles condamnations sont prononcées dans les tribunaux algériens contre des activistes pacifiques.

Les détenus d'opinion Toufik Hamadene, Djaffer Hamzi et Taïb Yougurten ont été transférés de la prison de Tidjelabine (Boumerdès) à celle de Koléa. Tous ces prisonniers d'opinion sont condamnés en appel à 03 ans de prison ferme. Insoutenable arbitraire.

L'ex-détenu d'opinion et homme politique, Karim Tabbou, est obligé de signer chaque lundi au niveau des locaux de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGGSI), qui se transforme ainsi, et ce qui était le cas comme toujours mais non assumé publiquement, en juridiction d'instruction. Une manière comme une autre de criminaliser l'action de l'opposition et la pratique politique.

Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons.

**L.M avec le Cnld**

## D'éminentes personnalités écrivent au Président Tebboune pour libérer le journaliste Ihsane El Kadi

**Plusieurs personnalités françaises, américaines, libanaises, marocaines, tunisiennes, camerounaises, indiennes et britanniques ont adressé une lettre au président algérien Abdelmadjid Tebboune afin de libérer le journaliste Ihsane El Kadi, incarcéré depuis fin décembre 2022.**

Parmi les signataires, nous y trouvons le célèbre linguiste américain Noam Chomsky, la romancière française, prix Nobel de littérature Annie Ernaux, la grande romancière indienne et auteure engagée Arundhati Roy ou encore le prolifique cinéaste anglais Ken Loach, connus aussi pour leur engagement politique. Ils demandent tous, la libération du journaliste Ihsane El Kadi, mis derrière les barreaux depuis maintenant Cinq mois.

### Au président de la République algérienne, Abdelmadjid Tebboune

Monsieur le président, Plus qu'un pays, l'Algérie est une idée. Une idée entêtée de libération. Soixante ans après l'indépendance de l'Algérie, cette idée continue à irradier l'espoir dans le cœur de ceux qui se battent encore contre l'oppression. Elle est la preuve que la victoire sur l'injustice est possible y compris lorsque le face à face paraît désespéré et démesurément disproportionné. Aujourd'hui, ce grand pays se referme comme un piège redoutable sur les opposants politiques et les citoyens qui osent rêver d'un véritable état de droit.

Le journaliste Ihsane El Kadi est en prison parce qu'il refuse de se soumettre aux pressions de ceux qui gouvernent le pays et qui voudraient faire de lui un journaliste de contrefaçon.

Directeur de la web radio Radio M et du journal d'informations Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi a été arrêté au cœur de la nuit le 24 décembre 2022 par six officiers militaires. Le lendemain, il a été amené par les services de sécurité pour assister à la perquisition et la fermeture des médias qu'il a créés. Ses collègues et amis assistèrent, en larmes, au spectacle du journaliste menotté, mené comme un criminel sur les lieux de son crime: une radio et un site d'informations indépendants. Au terme d'une instruction bâclée, entachée de violations de la procédure pénale et des droits de la défense, le 2 avril 2023, Ihsane El Kadi a été condamné à cinq années de prison dont trois ferme. Son procès en appel, qu'il attend dans la prison d'El Harrach à Alger, aura lieu le 4 juin 2023.

A 64 ans, Ihsane El Kadi est un vétéran du journalisme indépendant en Algérie, exactement comme son père, Bachir El Kadi, a été un vétéran de la guerre de libération de son pays. Comprenez que l'obstination de ce journaliste pour l'indépendance dans sa profession est cimentée dans les contreforts de son éducation à la liberté, celle de l'histoire du combat de son peuple contre l'asservissement colonial.

Ihsane El Kadi est accusé d'avoir trahi son pays mais, vu des horizons éloignés d'où nous regardons et nous intéressons à l'Algérie, il nous semble qu'il a, au contraire, chevillé l'amour de cette terre à son travail de journaliste indépendant.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous écrire aujourd'hui pour vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin que cesse l'acharnement sécuritaire et judiciaire que subissent Ihsane El Kadi et tous les prisonniers d'opinion en Algérie.

Monsieur le président Abdelmadjid Tebboune, quels que soient les désaccords et les antagonismes, l'Algérie est un idéal plus vaste que le cachot qu'elle est en train de devenir pour les journalistes critiques et les voix discordantes. Elle est la terre retrouvée des damnés de la terre.

Il est en votre pouvoir de libérer Ihsane El Kadi ainsi que tous les journalistes emprisonnés et tous les détenus d'opinion. Usez de ce pouvoir, par fidélité au combat des Algériens pour la justice et la liberté.

### **Signataires :**

Etienne Balibar, philosophe (France) Joyce Blau, universitaire, membre des réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'indépendance algérienne Noam Chomsky, linguiste (Etats-Unis d'Amérique) Annie Ernaux, romancière, prix Nobel de littérature (France) Elias Khoury, romancier (Liban) Abdelatif Laabi, poète (Maroc) Ken Loach, cinéaste (Royaume-Uni) Achille Mbembe, historien et politiste (Cameroun)

Arundhati Roy, romancière (Inde) Youssef Seddik, philosophe (Tunisie).

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المف  
قودون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS